



PLAN CANICULE 2026

Epinay-sous-Sénart, le 16/06/2026

Madame, Monsieur,

Chaque été, les épisodes de fortes chaleurs peuvent fragiliser les personnes les plus vulnérables et avoir des conséquences importantes sur la santé.

Afin de prévenir les risques liés à la canicule, le CCAS d'Epinay-sous-Sénart met en place, du 1er juin au 15 septembre 2026, un dispositif de veille et d'accompagnement destiné :

- Aux personnes âgées ;
- Aux personnes en situation de handicap ;
- Aux personnes isolées ou fragilisées.

L'inscription sur le registre communal permet, en cas d'alerte canicule, d'assurer un contact régulier avec les personnes concernées, de transmettre des conseils de prévention et de mobiliser rapidement les services compétents si nécessaire.

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, nous vous invitons à compléter le formulaire joint et à le retourner au CCAS.

Pour vous rafraîchir durant les périodes de fortes chaleurs, plusieurs points fraîcheur seront accessibles sur la commune :

Les équipes du CCAS restent à votre disposition pour toute information complémentaire au

01 60 47 85 73.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Damien ALLOUCH
Maire d'Epinay-sous-Sénart



Philippe DEMONTES
Vice-Président du CCAS

